

DESCRIPTIF CHALET

Type de chalet	Quantité	Longueur de la tablette	Largeur de la tablette	Hauteur de la tablette	Profondeur du chalet
Chalet 4mx2m	1	3,75 m	43 cm	1 m	1,55 m
Chalet 3mx2m	6	2,40 m	43 cm	1 m	1,55 m
Chalet de 3,5mx2m	1	2 m	45 cm	1 m	1,85 m
Chalet 2,5mx2,5m	4	2,3 m	20 cm	90 cm	2,30 m

VOTRE PRESENCE

- Pour les personnes voulant disposer d'un chalet la présence doit se faire obligatoirement sur une semaine entière.
 - Pour les personnes participant à la fois à la semaine 1 et à la semaine 2, la Mairie d'Embrun vous offre 3 jours.
 - Pour les personnes avec leur propre tonnelle veuillez indiquer les jours où vous souhaitez participer.
 - Les illuminations de Noël auront lieu cette année le samedi 06 décembre Place Dosse. La Mairie d'Embrun vous propose de venir occuper un chalet gratuitement lors de cette journée, de 10h à 19h.
-

POUR LES EXPOSANTS EN CHALET

<input type="checkbox"/> <u>Marché Illumination de Noël</u> Samedi 6 décembre	<input type="checkbox"/> <u>Marché weekend du 13 – 14</u> Samedi 13 et dimanche 14 décembre
<input type="checkbox"/> <u>Marché de Noël semaine 1</u> Du samedi 20 décembre au vendredi 26 décembre inclus Pas de marché le jeudi 25 décembre	<input type="checkbox"/> <u>Marché de Noël semaine 2</u> Du samedi 27 septembre au mercredi 31 décembre inclus

POUR LES EXPOSANTS EN TONNELLE

<input type="checkbox"/> <u>Marché Illumination de Noël</u> Samedi 6 décembre	<input type="checkbox"/> <u>Marché weekend du 13 – 14</u> Samedi 13 et dimanche 14 décembre
<u>Marché de Noël semaine 1</u> <input type="checkbox"/> Samedi 20 décembre <input type="checkbox"/> Dimanche 21 décembre <input type="checkbox"/> Lundi 22 décembre	<input type="checkbox"/> Mardi 23 décembre <input type="checkbox"/> Mercredi 24 décembre <input type="checkbox"/> Vendredi 26 décembre Pas de marché le jeudi 25 décembre
<u>Marché de Noël semaine 2</u> <input type="checkbox"/> Samedi 27 décembre <input type="checkbox"/> Dimanche 28 décembre	<input type="checkbox"/> Lundi 29 décembre <input type="checkbox"/> Mardi 30 décembre <input type="checkbox"/> Mercredi 31 décembre

PROCEDURE D'ACCEPTATION

*Pour les différentes demandes et au regard des possibilités d'accueil et du nombre limité de chalets une commission, présidée par Mme le Maire, sera mise en place afin de valider votre candidature. **Cette commission se tiendra le 16 octobre 2025.**

A ce titre, la **date limite de dépôt de candidature est le vendredi 10 octobre.**

Afin de pouvoir disposer d'une parfaite connaissance de votre activité, merci de joindre à ce document des éléments complémentaires sur la nature de l'activité que vous souhaitez organiser (visuels, photos...).

A l'issue de cette commission, vous serez informé si votre candidature est retenue.

Pour les exposants sélectionnés au marché de Noël, **le dossier sera définitivement validé uniquement après réception du chèque ainsi que de votre attestation d'assurance** correspondant aux dates choisies. Le chèque sera encaissé après les fêtes de Noël.

Chaque exposant s'engage à être ouvert pendant l'ensemble de la durée des jours demandés et à décorer son chalet.

Service animations – Ville d'Embrun

Tel : 06 60 38 02 21 – Courriel : animation@ville-embrun.fr

REGLEMENT DU MARCHÉ ET INFORMATIONS UTILES

Horaires / Installation du stand :

→ Horaires annoncés du marché de Noël :

- Le 06 décembre : 10h – 19h
- Le weekend du 13 et 14 décembre : 11h – 19h
- Du 20 décembre au 31 décembre : 11h – 19h
- Le 24 décembre : 10h – 17h

→ Horaires d'installation des stands : A partir de 8h30 tous les matins

→ Après l'installation du stand les véhicules devront être stationnés en dehors de la rue piétonne

Responsabilités :

→ La ville décline toute responsabilité en cas de vols, détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelle et des conséquences qui en suivraient.

→ La ville ne prévoit pas de service de sécurité pendant les nuits du marché.

→ Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le service animation de la ville d'Embrun.

VOS COMMENTAIRES
